

De: Christian DUPIN [christian.michel.dupin40@gmail.com]
Envoyé: vendredi 14 juin 2019 16:28
À: Secrétariat Accueil
Objet: Fw: Inscription au Transport scolaire Rentrée 2019
Pièces jointes: image001.png

From: transports 40
Sent: Friday, June 14, 2019 2:39 PM
To: Destinataires non divulgués
Subject: Inscription au Transport scolaire Rentrée 2019

Mesdames Messieurs les chefs d'établissement,

Vous avez récemment reçu par voie postale le nouveau règlement régional harmonisé des transports scolaires approuvé par l'Assemblée Régionale le 4 mars dernier et applicable dans les 12 départements de la Région Nouvelle-Aquitaine à la rentrée de septembre 2019. Il définit notamment les critères à remplir pour pouvoir bénéficier de ce service et la tarification applicable à tous les élèves empruntant le transport scolaire régional.

Particularité des Landes, le montant demandé aux familles des élèves respectant les critères d'ayant droit sera pris en charge par le Département des Landes.

La mise en place de ce nouveau règlement s'accompagne aussi pour le service transport du site de Mont de Marsan de la mise en place d'un nouveau logiciel (Pégase 3, logiciel fullweb) dont les derniers ajustements sont en cours. Toutes les informations sont accessibles à l'adresse suivante www.transports.nouvelle-aquitaine.fr. Les inscriptions sont prévues ouvrir le 18 juin, soit quelques jours après la date initialement envisagée.

Le principal changement dans le rôle que jouaient les établissements scolaires jusqu'alors est qu'ils n'auront plus à imprimer les cartes de transport après validation de la Région. En effet celles-ci ayant désormais une valeur vénale (même si leur coût sera pris en charge par le Département des Landes pour la grande majorité des élèves), elles seront imprimées par la Région via un prestataire extérieur et envoyées directement au domicile de l'élève. Vos services n'auront donc plus à se connecter régulièrement pour les imprimer, ni à les distribuer à la rentrée aux élèves. Les identifiants et mot de passe jusqu'alors en vigueur ne sont plus valables et l'accès à l'applicatif métier que vous connaissiez est désormais supprimé.

Les duplicata (désormais payant au tarif de 10€) seront à demander aux services de la Région, site de Mont de Marsan, et seront envoyés directement au domicile des élèves.

Un accès au nouveau logiciel et à la base des élèves inscrits est prévu pour les établissements scolaires et les transporteurs, mais pas encore finalisé à ce jour. Vous serez informés après la rentrée scolaire des modalités d'accès à ce nouveau logiciel.

Le service transport de la Région, site de Mont de Marsan (transports40@nouvelle-aquitaine.fr, 05 58 44 47 23) se tient à votre disposition pour tout complément.

Bonne rentrée à tous.



Direction des Transports Routiers de Voyageurs
Site de Mont de Marsan
Tél. : 05 58 44 47 23
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX